



Réponse TAJ classement sans suite

Par SummerIsComing

Bonjour à tous,

J'ai reçu ce matin ma réponse d'accès au TAJ de la Police Nationale pour mon classement sans suite. Et il n'est précisé nul part l'issu (le classement sans suite) sur le document, qui empêcherait donc l'accès pour les enquêtes administratives.

Est-ce normal ?

Merci beaucoup.

Par AGeorges

Bonjour,

Précisions là :

[url=https://www.cnil.fr/fr/taj-traitement-dantecedents-judiciaires]https://www.cnil.fr/fr/taj-traitement-dantecedents-judiciaires[url]

Dans le principe, le fichier TAJ devrait être effacé pour ce qui concerne les affaires classées sans suite. Il n'y aurait pas de raison pour qu'une affaire soit mentionnée et qualifiée de "sans suite". Elle devrait juste ne pas être présente (à vérifier).

Sinon, la doc de la cnil précise comment faire s'il vous semble y avoir eu une erreur.